

COMITE D'HISTOIRE

DU 15 JUIN 2018 – ACTUALITÉ PROTECTION SOCIALE –

ÉRIC PERRIN

ACTUALITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE

- Les réformes en cours:
- - Retraite:
- -Dépendance:

LA RETRAITE

- **À partir du 31 mai, une grande consultation citoyenne est lancée sur la future réforme de la retraite**
- 31/05/18 - Six semaines après l'ouverture de discussions avec les syndicats et le patronat, le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a lancé le 31 mai 2018 une vaste consultation citoyenne sur la réforme des retraites. Tous les Français sont invités à donner leur avis sur une plateforme internet "participez.reforme-retraite.gouv.fr", ouverte jusqu'au 25 octobre. A votre disposition : [11 consultations thématiques en ligne, 8 ateliers en région programmés entre juillet et octobre, une boîte à idées sur les services de demain. Objectif : publier une synthèse de l'ensemble des contributions le 29 novembre, qui sera soumise pour avis à un ultime « atelier citoyen » début décembre, soit à peu près au moment où s'achèveront les discussions entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Le haut-commissaire, qui proposera en fin d'année ou au début de 2019 "les grandes orientations" de la future réforme, assure qu'il "indiquera clairement dans ses préconisations celles qui auront largement été portées par les citoyens"](#).
- Un projet de loi devrait être discuté à l'été 2019 pour une mise en œuvre différée à 2025, conformément à la promesse d'Emmanuel Macron.
- Dans une interview au « Parisien », jeudi, Jean-Paul Delevoye revient sur la méthode, le système par points pour tous, les gagnants et les perdants de la future réforme, l'âge de la retraite et la capitalisation. Il assure qu'il n'est pas question de repousser l'âge minimum de départ à la retraite. "L'âge actuel de 62 ans devrait être conservé", affirme-t-il. Dans le futur système de retraite par points, ou chaque euro cotisé donnera les mêmes droits à chacun, nul besoin en théorie de fixer un âge légal minimal : les assurés partent quand ils ont suffisamment de points pour toucher la pension souhaitée. Mais il faut un garde-fou, insiste ce proche du chef de l'État. M. Delevoye défend un système par points : "Le revenu donnera un droit à points, vous aurez une portabilité des droits quel que soit le type d'employeur et le secteur. L'objectif est qu'à carrière identique, revenu identique, la retraite soit identique". Il assure qu'"il n'y aura pas de dérapage budgétaire. Cette réforme se fera à enveloppe constante. Elle maintiendra et consolidera les solidarités qui seront l'un des piliers du nouveau système : cela concerne les droits familiaux, la majoration pour enfants, les périodes d'invalidité, les séquences de chômage, les minima de pension et la pension de réversion".
- Contrairement aux autres grandes réformes (1993, 2010), l'équilibre financier des régimes de retraite est un objectif qui semble étonnamment secondaire aux yeux de l'exécutif aujourd'hui.

LA DÉPENDANCE

- **Agnès Buzyn a présenté sa feuille de route pour relever le défi du vieillissement à court et moyen terme**
- 30/05/18 - En clôture des premières rencontres nationales entre l'Assemblée des Départements de France et la CNSA, mercredi 30 mai 2018, la ministre a présenté sa feuille de route pour l'accompagnement des personnes âgées.
- Pour faire face aux besoins et attentes des personnes, de leur famille et des professionnels du secteur et repenser la façon dont les personnes âgées sont accompagnées et intégrées à la société, Agnès Buzyn a privilégié une double approche incluant des mesures immédiates pour améliorer dans l'immédiat leur qualité de vie, et l'ouverture d'une réflexion, associant l'ensemble des acteurs et de la société, pour anticiper et répondre au défi du vieillissement et de la perte d'autonomie.
- La priorité est donnée au renforcement de la prévention, à domicile comme en établissement, pour permettre à la population de vivre sans incapacité le plus longtemps possible. 15 millions d'euros seront alloués en 2018 pour le financement de plans de prévention en EHPAD, pilotés par les ARS. Ces moyens seront portés à 30 millions d'euros à partir de 2019 et financés par l'Assurance maladie.
- 100 millions d'euros seront consacrés en 2019 et 2020 à la refonte du mode de financement de l'aide à domicile pour améliorer la qualité des services, les rendre accessibles à tous et recruter du personnel.

QU'EN EST IL DES PROMESSES ELECTORALES

- Les restes à charge:
- Prothèses dentaires,
- Optique,
- Audio-prothèses.

DES NÉGOCIATIONS ABOUTIES

- **Une négociation distincte pour chaque secteur**
- **La convention dentaire a été négociée par la caisse nationale d'assurance maladie et les syndicats représentatifs des chirurgiens-dentistes.** Deux syndicats, représentant 60% de la profession, la CNSD et l'Union dentaire, ont annoncé les 31 mai et 1er juin leur intention de signer la convention.
- Un protocole d'accord, signé officiellement le 13 juin, a été négocié entre la direction de la Sécurité sociale du ministère des Solidarités et de la Santé et **deux des trois syndicats d'opticien, le ROF et le SYNOM, représentant plus de 80% de la profession.**
- Un protocole d'accord, signé également officiellement le 13 juin, a été négocié entre la direction de la Sécurité sociale du ministère des Solidarités et de la Santé et **l'ensemble de syndicats d'audiopro- thésistes (SYNEA, UNSAF, SYNAM), ainsi que par le SNITEM (industriels).**
- **Dans chacun des cas, la négociation a associé les fédérations d'organismes complémentaires (Fédération nationale de la mutualité française, Fédération française des assurances, Centre technique des institutions de prévoyance) et l'organisme qui les fédère (UNOCAM).**

DES PRINCIPES COMMUNS

- **Un panier d'équipements de qualité**
- Les paniers proposés sans reste à charge en optique, en audiologie et en dentaire seront composés d'équipements de qualité qui permettent de répondre aux besoins essentiels des Français, tout en préservant leur liberté de choix.
- Les offres proposées dans le panier de soin seront amenées à progresser pour s'adapter aux évolutions techniques et aux besoins de santé des Français.

PANIER 100% SANTÉ:

- OPTIQUE:

- - Monture respectant les normes européennes, avec un prix inférieur ou égal à 30€. Chaque opticien aura au minimum 17 modèles différents de montures adultes « 100% santé » en deux coloris différents ;
- - Verres traitant l'ensemble des troubles visuels ;
- - Amincissement des verres en fonction du trouble, durcissement des verres pour éviter les rayures, traitement anti-reflet obligatoires.

PANIER 100% SANTÉ:

- AUDIO-PROTHESES - Tous les types d'appareils sont concernés : contour d'oreille classique ; contour à écouteur déporté ; intra-auriculaire ;
- - Au moins 12 canaux de réglage (ou dispositif de qualité équivalente) pour assurer une adéquation de la correction au trouble auditif ; système permettant l'amplification des sons extérieurs restituée à hauteur d'au moins 30 dB ;
- - 4 ans de garantie ;
- - Au moins 3 des options suivantes : système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent, synchronisation binaurale, directivité microphonique adaptative, bande passante élargie $\geq 6\ 000$ Hz, fonction apprentissage de sonie, système anti-réverbération.

PANIER 100% SANTÉ:

- DENTAIRE:
- - Couronnes céramique monolithique et céramo-métalliques sur les dents visibles (incisives, canines et 1e prémolaire) ; couronnes céramique monolithique zircons (incisives et canines) ; couronnes métalliques toute localisation ;
- - Inlays core et couronnes transitoires ;
- - Bridges céramo-métalliques (incisives et canines) ; bridges full zircon et
- métalliques toute localisation ; prothèses amovibles à base résine.

UNE LIBERTÉ DE CHOIX

- **Une liberté de choix préservée**
Une offre sans reste à charge devra systématiquement être proposée et un devis obligatoirement établi à cet effet par le professionnel.
- Dans chacun de ces secteurs, **les assurés conserveront toutefois la possibilité de choisir des équipements différents, à tarif libre** et remboursés par leur assurance complémentaire dans des conditions définies par leur contrat.

SITUATION DES COMPTES

- Selon les prévisions de la Commission des Comptes, le déficit global du régime général et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'établit pour 2017 à 5,1 milliards d'euros, proche de la prévision initiale de 5,2 milliards d'euros. Du fait notamment de la conjoncture économique favorable, le déficit devrait se réduire encore en 2018 pour atteindre entre 0,3 et 0,9 milliard d'euros, alors que la prévision votée dans la LFSS en décembre dernier était de - 2,2 milliards. Dans le détail, le régime général passerait en excédent de 2,5 milliards (contre un déficit de 2,2 milliards en 2017), avec trois branches bénéficiaires (vieillesse, famille, accidents du travail) et un déficit de l'Assurance maladie divisé par dix, à moins de 500 millions d'euros, tandis que le déficit du FSV se réduirait légèrement pour atteindre 2,8 milliards.

SITUATION DES COMPTES (2)

- La Sécurité sociale revient de loin : au plus fort de la crise, le déficit du régime général et du FSV dépassait les 27 milliards d'euros en 2010. Les hypothèses macroéconomiques sur lesquelles ont été bâties les lois financières pour 2018 ont été revues par le programme de stabilité d'avril 2018. Le gouvernement a porté à 2 % sa prévision de croissance du PIB pour 2018, contre 1,7 % précédemment, et a révisé à la hausse l'anticipation de masse salariale du secteur privé, attendue désormais en augmentation de 3,9 % au lieu de 3,1 %. Le bonus de cotisations sociales dépasse ainsi les 2 milliards d'euros. Les recettes de la Sécu, qui comportent aussi de la TVA, de la CSG etc., progresseraient de 3,4 % en 2018, selon les nouvelles prévisions. Quant aux dépenses, elles devraient s'afficher à + 2,2 %. Ces bonnes rentrées permettront, précise la commission, de neutraliser "*des dépenses de prestations sociales supérieures de 700 millions d'euros*" à ce que prévoyait la LFSS pour 2018, ainsi que la suppression de la cotisation des étudiants à la suite de l'adossement du régime d'assurance maladie au régime général intervenu après le vote de la LFSS.

COMITÉ D'ALERTE DE L'ASSURANCE MALADIE

- Dans son avis publié le 30 mai 2018, le Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie actualise ses constats dressés lors de son précédent avis du 15 avril à partir des dernières informations disponibles et de l'audition des experts de l'administration et de la CNAMTS. Il souligne notamment que le rythme de progression des dépenses de soins de ville des quatre premiers mois de l'année en date de remboursement par rapport à la période comparable 2017 est élevé (+ 4,8 %), mais que l'activité sur les quatre premiers mois de 2017 avait été faible et que les effets de la nouvelle convention médicale sur les honoraires n'ont commencé de se faire sentir qu'à compter de mai 2018. S'agissant des autres sous-objectifs de l'ONDAM, le comité d'alerte ne constate pas d'aléas négatifs. Au total, les risques et aléas pesant sur l'exécution de l'ONDAM en 2018 peuvent être estimés entre 280 M€ et 380 M€. Cette prévision est inférieure à celle dévoilée en avril, qui évaluait les risques de dépassement entre 335 et 405 millions d'euros.

LES COG

- **COG 2018-2022 de la CNAV**
- Cette feuille de route pour la période 2018-2022, qui avait été adoptée par le conseil d'administration le 25 avril dernier, a été signée lundi 4 juin 2018 par les ministres Agnès Buzyn, Gérard Darmanin, la président de la CNAV, Gérard Rivière et Renaud Villard, le directeur général de la caisse nationale.
- Ce document se décline en trois axes et douze priorités pour les cinq prochaines années, dont celle d'"accroître la performance économique de la branche retraite" ou encore de "déployer et promouvoir une relation client 100 % digitale".
- Sur le volet moyens humains, "Nous devons rendre près de 900 postes sur cinq ans", a précisé Renaud Villard, dans une déclaration. "D'un autre côté, nous accueillerons plus de 1 800 collaborateurs, en raison notamment de l'évolution de la sécurité sociale des indépendants", qui a remplacé le RSI depuis le 1er janvier et dont les agents seront répartis d'ici fin 2019 entre les branches retraite, maladie et recouvrement de la Sécurité sociale. "Au final, les effectifs de l'Assurance retraite augmenteront donc de plus de 900 postes",

LES COG

-
- **COG 2018-2022 de la CNAF : les grands arbitrages se font attendre**
 - Protection Sociale Informations (N° 1124 du 6 juin 2018) précise que la Caisse nationale des allocations familiales a réuni, le 30 mai, ses administrateurs, lors d'un séminaire dédié au projet de convention d'objectifs et de gestion 2018-2022. Ont été soumis le préambule et les 16 fiches thématiques de la COG. Une chose est sûre pour PSI : "en l'état actuel de la négociation avec les tutelles, elle ne pourra pas être signée avant juillet". "D'autant que le plan pauvreté, qui impactera la branche Famille, ne sera annoncé qu'à cette échéance". Tous les arbitrages sont loin d'être rendus. Certains points semblent actés comme le taux d'évolution du Fnas (+ 2 % par an), la fusion des crédits de gestion des personnels dans le Fonds national de gestion administrative (y compris ceux de l'action sociale aujourd'hui dans le Fnas), la sanctuarisation des dotations d'action sociale des CAF (15 % du Fnas) et la fongibilité ou le report possibles de crédits pour mieux consommer le Fnas. La tutelle a accepté d'octroyer une enveloppe de 535 M€ à la branche Famille pour rénover son système d'information Cristal mais elle exige 2 100 restitutions de postes sur la COG. Les dirigeants de la CNAF ont été reçus le 29 mai par le directeur de cabinet de la ministre des Solidarités, indique PSI.

LES COG

- **La convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de l'Acos** votée par son conseil
- Le conseil d'administration de l'Acos a approuvé le 20 avril la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 du réseau des Urssaf. Ce document détermine les objectifs pluriannuels de la branche et les moyens qui lui sont accordés pour mettre en œuvre les actions définies. Il doit encore être signé par les ministres Gérald Darmanin et Agnès Buzyn.
- L'ambition de l'Acos est de constituer la plate-forme de services entre les activités économiques et la protection sociale. La branche ne doit pas être seulement un collecteur de ressources prélevées sur l'activité pour financer des prestations, mais elle doit contribuer à la dynamique de création d'activités et à la mise en œuvre des protections dont doivent bénéficier les actifs, et notamment garantir la conversion des activités économiques en droits sociaux. C'est dans le lien entre les revenus d'activité qui constituent l'assiette de sa collecte et les droits sociaux que réside la spécificité du recouvrement social.
- La priorité de l'Acos pour les cinq années est très claire : améliorer la qualité du service rendu et l'impact de son action pour les cotisants et pour les assurés.
- Côté effectifs, ils augmenteront de 1 720 ETP sur la durée de la COG. Cette hausse résulte d'une part du transfert de 2 600 ETP liés au nouveau périmètre de la branche (notamment l'adossement de l'ex-RSI au régime général), et d'autre part du rendu de 880 ETP.

LES COG

- La CNAMTS:
- Comme le prévoit le Code de la sécurité sociale , l'Etat a conclu en février 2018 avec la Caisse nationale d'Assurance Maladie sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) couvrant la période 2018- 2022. Pour la première fois, la durée de la convention est portée à cinq ans, ce qui permet de disposer d'une visibilité suffisante pour déployer des projets d'ampleur et d'être en ligne avec les grandes orientations stratégiques fixées par les pouvoirs publics dans le champ de la santé, comme celle par exemple de la Stratégie nationale de santé et du Plan pour l'égal accès sur les territoires.
- Cette convention, qui s'articule en 5 axes stratégiques, déclinés en 17 fiches thématiques et 185 actions prioritaires, sera évaluée au regard de 67 indicateurs de résultats (cf. exemples en page 6).
- En ligne avec les orientations du Conseil de la Cnam fixées le 16 novembre 2017, cette convention a été approuvée par un vote favorable le 25/01 et signée officiellement par les ministres des Solidarités et de la santé et des Comptes et l'action publics.

SUPPRESSION DES JURIDICTIONS SPÉCIFIQUES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

- La ministre de la justice et la ministre des solidarités et de la santé ont présenté en Conseil des ministres du 16 mai 2018 une ordonnance relative au traitement juridictionnel du contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale. Cette ordonnance est prise en application de l'article 109 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle qui supprime les juridictions de la sécurité sociale et de l'aide sociale (tribunaux des affaires de sécurité sociale, tribunaux du contentieux de l'incapacité, cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail et commissions départementales et centrale de l'aide sociale) dans l'objectif de simplifier le traitement de ces litiges concernant souvent des personnes en difficulté. Les contentieux relevant de l'ordre judiciaire relèveront, à compter du 1er janvier 2019, des tribunaux de grande instance et cours d'appel spécialement désignés. Les contentieux relevant de l'ordre administratif relèveront à compter de la même date des juridictions administratives de droit commun, explique le communiqué du Conseil des ministres.

LE RSI

- **Nouveau point de situation sur la réforme du régime de protection sociale des travailleurs indépendants**
- Le comité de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre de la réforme des indépendants, constitué des directeurs de la CNAMTS, de la CNAV, de l'Acoss et du directeur général de la caisse nationale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants, a été installé lundi 19 mars par les ministres Agnès Buzyn et Gérard Darmanin (voir lettre 787). Cette semaine, c'est au tour du comité de surveillance d'être mis en place le 19 avril 2018 sous la présidence de Pierre Ricordeau. Composé de 9 personnalités qualifiées aux côtés de Louis Grassi, président de la caisse nationale déléguée pour la Sécurité sociale des indépendants, du directeur de la sécurité sociale et du directeur interministériel du numérique et du SI et du système de communication de l'Etat, ce comité sera accompagné dans ses travaux par un panel de travailleurs indépendants constitué de manière aléatoire. L'instance est chargée de donner son feu vert à toutes les étapes de la réforme. Elle devra en particulier se prononcer sur les moyens informatiques et l'adaptation des systèmes des trois caisses nationales du régime général concernées, ainsi que sur les sujets relatifs aux RH.
- Cette semaine également était soumis pour avis aux administrateurs des trois caisses nationales concernées le projet d'arrêté de la nouvelle Sécurité sociale des indépendants qui reprend le schéma d'organisation élaboré sous la houlette de Dominique Giorgi. Cet arrêté présente l'organisation transitoire pendant deux ans et l'objectif cible d'intégration de la protection sociale des travailleurs indépendants au sein du régime général au 1^{er} janvier 2020.

LES REFLEXIONS À VENIR

- **Moins 4 points de dépenses publiques d'ici la fin du quinquennat:** plan d'économies en cours; des pistes: les aides sociales?, les revenus pris en compte...,
- Un rapport propose de simplifier l'accès aux droits des personnes handicapés, (Droits attribués à vie, droit à auxiliaire de vie pour 3 ans...).

EXTRAIT LE MONDE 19 MAI 2018

La direction du budget part du constat que les prestations sociales constituent « un poids croissant », représentant 26 % des dépenses publiques en 2016 (soit près de cinq points supplémentaires en une quinzaine d'années). « Plusieurs approches [sont] possibles pour maîtriser la dynamique », écrit-elle : ne plus indexer (totalement ou partiellement) la progression des aides à l'évolution des prix, « revoir les règles d'éligibilité », mieux prendre en compte le patrimoine des personnes dans le calcul de l'allocation, encourager le retour à l'emploi – par exemple en conditionnant l'octroi de certains minima sociaux « à des démarches actives de recherche » d'un poste, etc.